



FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE, SECTEUR PETITE ENFANCE

DÉGRADATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL, ÇA CONTINUE !

NOS DIPLÔMES N'ONT PLUS DE VALEUR, POUR AUTANT LES FORMATIONS NE SONT PAS GRATUITES !

L'ancien gouvernement s'est attaqué à la pénurie de professionnels en permettant de recruter des personnes en situation d'accompagnement dans l'emploi, sans diplômes ni qualifications pour travailler au sein des crèches. Le Protocole « insertion dans l'emploi/petite enfance 2022-2023 » est entré en vigueur et la publication de l'arrêté pour sa mise en œuvre est imminente.

Ces personnes recrutées travailleront auprès des enfants sans formation spécifique : « *Le professionnel peut être pris en compte pour le calcul des effectifs [...] à compter de la deuxième semaine d'arrivée en poste après au moins 35 heures d'intégration* », « *Le professionnel exerce son activité auprès de l'équipe pluridisciplinaire et il ne peut encadrer seul des enfants avant la période des 120 premières heures effectives dans l'établissement* ».

Économiser sur l'embauche d'agents diplômés va inexorablement dégrader le service public de la petite enfance !

Monsieur le Secrétaire d'État à la Famille, pensait-il, qu'un agent qui a passé 120 heures, soit moins de 4 semaines, auprès des enfants aura acquis suffisamment de connaissances et développé suffisamment de compétences pour accueillir, accompagner, observer en toute sécurité affective et physique, les enfants dont il aura la charge ?

Le constat est sans appel, une fois de plus l'ancien exécutif nous a méprisé en balayant d'un revers de main, par cet arrêté à venir, nos diplômes et qualifications.

La fédération CGT des Services publics est intransigeante sur le fait que, « remédier à court terme à la pénurie de professionnels » ne doit pas engendrer une dégradation de la qualité d'accueil des enfants ou être synonyme d'une mise en danger de ces derniers et des agents qui en ont la charge.

Pour rendre les métiers de la Petite Enfance attractifs, la CGT exige :

- La revalorisation immédiate des salaires et des carrières ;
- La reconnaissance de la pénibilité du travail dans le secteur de la Petite Enfance ;
- L'amélioration des conditions de travail des agent.es ;
- Une catégorie B pour les auxiliaires de puériculture équivalente à celle des rédacteurs pour la filière administrative ;
- L'augmentation du nombre de centres de formations publics sur tout le territoire ;
- Des bourses d'étude à hauteur des besoins des étudiants, leur permettant de vivre décemment et de faire face aux frais de scolarité.

POUR QUE LE SCANDALE DES MAISONS DE RETRAITE NE SOIT PAS, DEMAIN, CELUI DES CRÈCHES, LA CGT EXIGE LE RETRAIT IMMÉDIAT DE CE PROJET D'ARRÊTÉ !

